

Doc. 14792 Part 1
23 janvier 2019

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2018) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Islande et de l'Italie

Amendement¹ n° 9

M. Kamil AYDIN, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Akif Çağatay KILIÇ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
M. Ziya ALTUNYALDIZ, Turquie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Yıldırım Tuğrul TÜRKEŞ, Turquie, Groupe des conservateurs européens
Mme Emine Nur GÜNAY, Turquie, Groupe des conservateurs européens

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.7, insérer les mots «de Chambre» avant les mots «de la Cour européenne des droits de l'homme».

Note explicative

Ces mots devraient être insérés par souci de cohérence avec les termes du paragraphe 79 de la note du rapporteur.

Déposé par:

AYDIN Kamil, Turquie, CE
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, CE
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, CE

1. 2019 - Première partie de session

